

Ministry of Education
Business and Finance
Division
22nd Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto, ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Division des opérations et des
finances
22^e étage, édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



2004: B11

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'Éducation

EXPÉDITEUR : Kevin Kobus
Sous-ministre adjoint

DATE : 28 juillet 2004

OBJET : **Financement de l'éducation : Éducation de l'enfance en difficulté**

Le 26 mai 2004, je vous ai fait parvenir les détails des règlements sur le financement de l'éducation pour 2004-2005. Dans la note, j'indiquai qu'une partie des hausses prévues n'avait pas encore été allouée aux conseils scolaires et que nous allions faire le nécessaire pour verser les fonds le plus rapidement possible pendant l'année scolaire 2004-2005. La présente décrit en détail les allocations versées à chaque conseil au titre de l'Allocation d'aide spécialisée (AAS) pour le cycle 5.

Comme vous le savez, le gouvernement procède de modifier la façon dont fonctionne le financement de l'AAS. À plus long terme, le gouvernement a l'intention de travailler en collaboration avec ses partenaires du monde de l'éducation pour mettre au point un système de financement de l'éducation de l'enfance en difficulté plus efficace et apte à répondre aux besoins des élèves en difficulté. Le gouvernement allouera les fonds prévus pour le cycle 5, en utilisant la méthode de financement décrite ci-dessous. Cette méthode fait en sorte que le financement pour l'éducation de l'enfance en difficulté, y compris les montants annoncés aujourd'hui et les réserves de fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté, sont consacrés aux élèves qui ont des besoins particuliers.

ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ POUR 2003-2004

D'après les résultats de l'examen de l'AAS mené en 2003-2004 (cycle 5), les conseils scolaires sont admissibles, pour l'année scolaire 2003-2004, à un montant d'environ 100 millions de dollars en sus de l'allocation qui avait été prévue dans les prévisions budgétaires de juin 2003. Un tableau modifié indiquant l'AAS (provisoire) versée à chaque conseil pour 2003-2004 accompagne la présente note. Le Ministère a entrepris un processus de vérification fichier par fichier afin de déterminer le montant final des allocations de 2003-2004. Selon les résultats de ce processus de vérification, il se pourrait que l'allocation finale versée à certains conseils soit différente. Les montants définitifs devraient être disponibles vers la fin d'août. Les conseils recevront leur AAS de 2003-2004 (cycle 5), en même temps que leur paiement d'août.

ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ POUR 2004-2005

Pour l'année scolaire 2004-2005, le gouvernement a l'intention de financer le montant supplémentaire au titre de l'AAS de 2003-2004. Pour s'assurer que les élèves qui ont des besoins particuliers bénéficient entièrement de cette augmentation, le gouvernement entend modifier le règlement sur le financement de 2004-2005 de façon à ce que le montant octroyé à chaque conseil en 2004-2005 dépende directement du montant dépensé par le conseil au titre de l'AAS.

Les conseils qui ont consacré la totalité de leur allocation aux programmes et aux services d'éducation de l'enfance en difficulté recevront le montant intégral de l'allocation prévue pour 2004-2005 (cycle 5). Ceux qui n'ont pas dépensé l'intégralité de leur allocation de 2003-2004 et des années précédentes recevront en 2004-2005 une AAS réduite en fonction du montant non dépensé. En outre, les conseils devront financer les programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté de 2004-2005 au moyen des réserves constituées à l'aide de ces fonds.

Le gouvernement a l'intention de verser les montants retenus par la province, en raison de cette politique, dans un nouveau fonds pour l'équité et l'efficacité qui seront réinvestis dans l'éducation de l'enfance en difficulté au cours de l'année scolaire 2004-2005. Le Ministère a invité les conseils scolaires et les associations de conseillères et de conseillers scolaires à collaborer avec lui dans la démarche pour accéder à ces fonds afin de répondre aux besoins non satisfaits. Nous vous communiquerons les détails de cette démarche dès qu'ils seront disponibles.

Un Bureau de l'efficacité et de l'efficience sera créé au sein du ministère de l'Éducation, qui aura pour mandat d'assurer la responsabilisation au moyen de vérifications périodiques et de prôner une plus grande coopération entre le Ministère et les conseils.

CALCULS

L'AAS de 2003-2004 correspondra au montant intégral établi en fonction des résultats de l'examen de l'AAS mené en 2003-2004 (cycle 5).

L'AAS de 2004-2005 sera égale à l'AAS de 2003-2004, moins les fonds non dépensés en 2003-2004 et pendant les années précédentes.

Les fonds non dépensés en 2003-2004 et pendant les années précédentes correspondent au montant le plus élevé des deux suivants :

- i) réserve de fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté au 31 août 2003, moins 4 % de l'AAS 2 et 3 de 2002-2003
- ii) réserve de fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté au 31 août 2004, moins 2 % de l'AAS 2 et 3 de 2003-2004

Nous reconnaissons que si les conseils gardent des fonds en réserve, c'est par mesure de prudence, afin de faire face aux dépenses imprévues et aux écarts de fin d'année. Néanmoins, le gouvernement s'attend à ce que le financement pour l'éducation de l'enfance en difficulté soit utilisé pour des programmes et services consacrés aux élèves qui ont des besoins particuliers.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET INVESTISSEMENTS NON RÉPARTIS

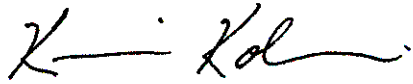
Les conseils peuvent maintenant se procurer, par l'entremise du SIFE, une nouvelle série de documents en vue de la préparation des prévisions budgétaires de 2004-2005 tenant compte de la nouvelle méthode de calcul de l'AAS. Les conseils qui n'ont pas encore soumis leurs prévisions budgétaires au Ministère devraient préparer et adopter ces prévisions à l'aide des nouveaux documents. Nous leur rappelons que ces budgets doivent être équilibrés. La date limite de soumission des prévisions budgétaires au Ministère est maintenue au 27 août 2004.

Le Ministère rajustera l'allocation de 2004-2005 qui sera versée en même temps que le paiement de septembre aux conseils qui soumettent leurs prévisions budgétaires de 2004-2005 avant le 27 août 2004, y compris ceux qui ont déjà soumis leurs prévisions budgétaires, en tenant compte de l'ensemble des fonds du cycle 5 et de la nouvelle formule de financement.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements au sujet de la présente note et du document qui l'accompagne, veuillez communiquer avec :

Éducation de l'enfance en difficulté	Peter Gooch	416 325-2828 Peter.Gooch@edu.gov.on.ca
Présentation des rapports financiers	Wayne Burtnyk	416 325-2034 Wayne.Burtnyk@edu.gov.on.ca

Je vous communiquerai les détails concernant les investissements non répartis dès qu'ils seront disponibles.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kevin Kobus'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Kevin Kobus
Sous-ministre adjoint

c.c. Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances

Examen de l'Allocation d'aide spécialisée (AAS) de 2003-2004 (Résultats au 15 avril 2004)

	Col 1	Col 2	Col 3	Col 4	Col 5
	Montant au départ pour 2003-2004	Financement supplémentaire en conséquence des prévisions budgétaires 2003-2004 des conseils scolaires	Financement additionnel en conséquence de l'annonce du 28 juillet	Total du financement supplémentaire en conséquence de l'examen de l'AAS de 2003-2004 (au 15 avril 2004)*	Total du montant de l'AAS 2 et 3 en conséquence de l'examen de l'AAS de 2003-2004 (au 15 avril 2004)
	\$763.5M	\$63.1M	\$98.9M	\$162.1M	\$925.6M
CSD Nom du conseil					
1 DSB Ontario North East	5,556,000	120,000	-111,000	9,000	5,565,000
2 Algoma DSB	7,206,000	300,000	933,000	1,233,000	8,439,000
3 Rainbow DSB	5,118,000	875,000	532,000	1,407,000	6,525,000
4 Near North DSB	6,816,000	705,000	666,000	1,371,000	8,187,000
5.1 Keewatin-Patricia DSB	4,926,000	486,000	1,152,000	1,638,000	6,564,000
5.2 Rainy River DSB	1,365,000	132,000	753,000	885,000	2,250,000
6.1 Lakehead DSB	5,319,000	850,000	515,000	1,365,000	6,684,000
6.2 Superior-Greenstone DSB	1,101,000	27,000	225,000	252,000	1,353,000
7 Bluewater DSB	7,941,000	900,000	2,937,000	3,837,000	11,778,000
8 Avon Maitland DSB	7,314,000	820,000	242,000	1,062,000	8,376,000
9 Greater Essex County DSB	12,705,000	0	2,187,000	2,187,000	14,892,000
10 Lambton Kent DSB	8,487,000	765,000	1,200,000	1,965,000	10,452,000
11 Thames Valley DSB	33,792,000	0	3,705,000	3,705,000	37,497,000
12 Toronto DSB	126,582,000	3,139,000	3,593,000	6,732,000	133,314,000
13 Durham DSB	24,747,000	2,370,000	2,820,000	5,190,000	29,937,000
14 Kawartha Pine Ridge DSB	14,076,000	1,000,000	3,764,000	4,764,000	18,840,000
15 Trillium Lakelands DSB	11,124,000	543,000	2,466,000	3,009,000	14,133,000
16 York Region DSB	25,680,000	3,954,000	8,067,000	12,021,000	37,701,000
17 Simcoe County DSB	22,665,000	3,000,000	1,752,000	4,752,000	27,417,000
18 Upper Grand DSB	8,883,000	540,000	954,000	1,494,000	10,377,000
19 Peel DSB	30,090,000	0	5,691,000	5,691,000	35,781,000
20 Halton DSB	16,881,000	0	3,594,000	3,594,000	20,475,000
21 Hamilton-Wentworth DSB	17,847,000	-357,000	3,708,000	3,351,000	21,198,000
22 DSB of Niagara	11,184,000	936,000	819,000	1,755,000	12,939,000
23 Grand Erie DSB	11,718,000	0	1,695,000	1,695,000	13,413,000
24 Waterloo Region DSB	16,509,000	3,094,000	5,975,000	9,069,000	25,578,000
25 Ottawa-Carleton DSB	29,724,000	6,100,000	932,000	7,032,000	36,756,000
26 Upper Canada DSB	19,644,000	0	2,721,000	2,721,000	22,365,000
27 Limestone DSB	11,880,000	0	1,608,000	1,608,000	13,488,000
28 Renfrew County DSB	3,168,000	945,000	-9,000	936,000	4,104,000
29 Hastings and Prince Edward DSB	9,156,000	423,000	2,172,000	2,595,000	11,751,000
30.1 Northeastern Catholic DSB	2,604,000	196,000	335,000	531,000	3,135,000
30.2 Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	2,520,000	48,000	510,000	558,000	3,078,000
31 Huron-Superior Catholic DSB	1,761,000	0	681,000	681,000	2,442,000
32 Sudbury Catholic DSB	1,746,000	0	429,000	429,000	2,175,000
33.1 Northwest Catholic DSB	501,000	0	78,000	78,000	579,000
33.2 Kenora Catholic DSB	777,000	198,000	-81,000	117,000	894,000
34.1 Thunder Bay Catholic DSB	3,069,000	156,000	711,000	867,000	3,936,000
34.2 Superior North Catholic DSB	549,000	57,000	363,000	420,000	969,000
35 Bruce-Grey Catholic DSB	1,644,000	6,000	264,000	270,000	1,914,000
36 Huron-Perth Catholic DSB	1,725,000	0	-30,000	-30,000	1,695,000
37 Windsor-Essex Catholic DSB	10,263,000	0	2,199,000	2,199,000	12,462,000
38 London District Catholic School Board	5,925,000	1,067,000	1,429,000	2,496,000	8,421,000
39 St. Clair Catholic DSB	4,530,000	465,000	228,000	693,000	5,223,000
40 Toronto Catholic DSB	39,318,000	3,205,000	8,348,000	11,553,000	50,871,000
41 Peterborough V N C Catholic DSB	7,944,000	951,000	576,000	1,527,000	9,471,000
42 York Catholic DSB	15,786,000	3,750,000	822,000	4,572,000	20,358,000
43 Dufferin-Peel Catholic DSB	23,964,000	7,507,500	-904,500	6,603,000	30,567,000
44 Simcoe Muskoka Catholic DSB	7,443,000	0	1,407,000	1,407,000	8,850,000
45 Durham Catholic DSB	7,812,000	609,000	465,000	1,074,000	8,886,000
46 Halton Catholic DSB	8,343,000	0	2,202,000	2,202,000	10,545,000
47 Hamilton-Wentworth Catholic DSB	11,466,000	612,500	617,500	1,230,000	12,696,000
48 Wellington Catholic DSB	1,629,000	360,000	315,000	675,000	2,304,000
49 Waterloo Catholic DSB	9,066,000	906,000	360,000	1,266,000	10,332,000
50 Niagara Catholic DSB	8,625,000	1,375,000	449,000	1,824,000	10,449,000
51 Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	3,027,000	0	591,000	591,000	3,618,000
52 Catholic DSB of Eastern Ontario	5,982,000	1,113,000	1,533,000	2,646,000	8,628,000
53 Ottawa-Carleton Catholic DSB	10,956,000	750,000	1,341,000	2,091,000	13,047,000
54 Renfrew County Catholic DSB	2,427,000	0	153,000	153,000	2,580,000
55 Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	4,263,000	1,077,000	1,101,000	2,178,000	6,441,000
56 CSD du Nord-Est de l'Ontario	1,101,000	423,000	252,000	675,000	1,776,000
57 CSD du Grand Nord de l'Ontario	2,655,000	0	489,000	489,000	3,144,000
58 CSD du Centre Sud-Ouest	1,545,000	0	384,000	384,000	1,929,000
59 CSD des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	3,315,000	861,000	255,000	1,116,000	4,431,000
60.1 CSD catholique des Grandes Rivières	3,027,000	852,000	-48,000	804,000	3,831,000
60.2 CSD catholique Franco-Nord	2,634,000	18,000	408,000	426,000	3,060,000
61 CSD catholique du Nouvel-Ontario	3,135,000	1,950,000	-663,000	1,287,000	4,422,000
62 CSD catholique des Aurores boréales	489,000	141,000	66,000	207,000	696,000
63 CSD des écoles catholiques du Sud-Ouest	2,037,000	339,000	111,000	450,000	2,487,000
64 CSD catholique Centre-Sud	3,513,000	1,200,000	1,878,000	3,078,000	6,591,000
65 CSD catholique de l'Est ontarien	7,062,000	740,000	742,000	1,482,000	8,544,000
66 CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	8,142,000	532,000	1,304,000	1,836,000	9,978,000
Total Provincial	763,524,000	63,132,000	98,928,000	162,060,000	925,584,000

* Note: Le Ministère a entrepris un processus de vérification fichier par fichier afin de déterminer le montant final des allocations de 2003-2004. Selon les résultats de ce processus de vérification, il se pourrait que l'allocation finale versée à certains conseils soit différente. Les montants définitifs devraient être disponibles vers la fin d'août. Les conseils recevront leur AAS de 2003-2004 (cycle 5), en même temps que leur paiement d'août.